

descriptif du produit **Plan de Prévoyance obsèques** **Plan de Prévoyance obsèques PLUS***

* conjointement dénommés ci-après "Plan de Prévoyance obsèques (PLUS)"

Dans ce document, DELA résume à titre informatif les principales caractéristiques du **Plan de Prévoyance obsèques (PLUS)**. Les articles mentionnés entre parenthèses renvoient aux **Conditions Générales du Plan de Prévoyance obsèques (PLUS)**. Le **texte des Conditions Générales prévaut toujours sur le texte de ce descriptif du produit**.

le Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) DELA

Le Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) vous garantit tout au long de votre vie une couverture des frais d'obsèques. Le libre choix des obsèques est laissé à vous ou vos proches.

En cas de décès, DELA paie les frais d'obsèques à concurrence du capital décès assuré en vertu de votre police. DELA vous conseille de vérifier régulièrement avec votre intermédiaire si ce montant est encore suffisant pour couvrir les frais afférents.

couverture enfant gratuite et clause de prévoyance (arts. 6 et 13)

Les enfants figurant dans votre police sont couverts gratuitement jusqu'à leur 18e anniversaire pour les frais d'obsèques réels. Cette couverture enfant gratuite n'est pas applicable dans le cas où votre paiement est effectué sous la forme d'une prime unique. Après la date d'entrée en vigueur de la police, il suffit à l'assuré d'adresser un courrier à DELA dans les six mois suivant la naissance d'un enfant.

Si la police d'assurance mentionne que la clause de prévoyance est d'application, l'adulte assuré survivant bénéficiera de l'exonération des primes après le décès du premier adulte assuré. Cette clause de prévoyance entraîne une surprime de 10 %.

assistance (art. 7) – uniquement pour la police Plan de Prévoyance obsèques PLUS

Après la déclaration d'un décès à DELA, un conseiller après-décès de DELA se tient à disposition pour assister les proches. Notre conseiller après-décès DELA règle toutes sortes de soucis pratiques telles que les démarches administratives (des fournisseurs de gaz, d'électricité, d'eau, de télédistribution, de téléphonie et de l'internet,...)

rapatriement (art. 8) – uniquement pour la police Plan de Prévoyance obsèques PLUS

Lorsqu'un assuré décède lors d'un séjour temporaire à l'étranger, le rapatriement de la dépouille mortelle depuis le funérarium ou l'hôpital à l'étranger vers la Belgique est assuré sans que cela influence le capital décès couvrant les obsèques. Le remboursement des frais de rapatriement est toujours limité à 10.000 EUR.

signaler un décès (art. 9)

Le décès d'un assuré doit toujours être signalé le plus rapidement possible à DELA au numéro de téléphone 078/05 05 78 (accessible 7j/7 - 24h/24).

indexation (arts. 11 et 12)

Durant la période du paiement des primes, il vous est loisible de faire adapter annuellement la police à l'augmentation des frais d'obsèques. Dans ce cas, le capital décès augmente chaque année au 1er juillet. De cette manière, votre police conserve une valeur constante. La prime de votre police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) fait alors également l'objet d'une adaptation. Vous pouvez également choisir de ne pas indexer la police. Dans ce cas, DELA peut vous proposer sans engagement d'augmenter le capital décès tous les trois ans en fonction de l'augmentation des frais d'obsèques au fil des ans (clause optionnelle).

participation aux bénéfices (art. 14)

Lorsque DELA réalise des bénéfices, vous y participez. Cette participation aux bénéfices est ajoutée au capital décès assuré figurant dans votre police. Une annexe à votre police d'assurance vous est adressée pour vous communiquer le nouveau capital décès. Votre capital décès augmente sans que votre prime augmente.

prime

Les primes de la police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) peuvent être payées chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année. Vous déterminez vous-même jusqu'à quel âge vous payez (maximum jusqu'à 80 ans). Le paiement par mois est uniquement possible par domiciliation. La prime peut également être payée sous la forme d'une prime unique. La police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) entre en vigueur à la date de paiement de la première prime ou de la prime unique (le cas échéant).

indemnisations

Le capital décès est versé à la personne/aux personnes qui prouve(nt) à DELA avoir payé la facture des frais d'obsèques. Dans le cas où le capital décès est supérieur aux frais d'obsèques (il reste donc encore d'argent), le solde est versé au preneur d'assurance, aux héritiers légaux ou au bénéficiaire figurant sur la police d'assurance (art. 10). Si vous le souhaitez, DELA règle directement les frais d'obsèques à l'entrepreneur de pompes funèbres.

résiliation (art. 19)

Si – pour quelque raison que ce soit – votre police ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez résilier celle-ci dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur en adressant à DELA un courrier daté et signé par recommandé. Si vous avez déjà payé la première prime, DELA vous la remboursera, diminuée des montants utilisés pour la couverture des risques.

réduction et rachat (arts. 20 et 21)

Il vous est possible de réduire une police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) en adressant à DELA un courrier daté et signé par recommandé. La réduction signifie que la police continue à courir, mais que le capital décès est réduit proportionnellement aux primes payées pour la police réduite. Si vous ne payez pas les primes de votre police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS), DELA peut également décider de réduire la police. La réduction prend effet 30 jours après que DELA vous en ait informé par écrit.

Si les primes déjà payées ne suffisent pas pour couvrir un capital décès de 500 EUR, DELA rembourse la valeur de rachat.

Il vous est également possible de racheter une police Plan de Prévoyance obsèques (PLUS) en adressant à DELA un courrier daté et signé par recommandé. DELA vous versera alors la valeur de rachat. La valeur de rachat est calculée à la date de la demande de rachat par recommandé et est égale à la valeur de rachat théorique diminuée de la pénalité de rachat (art. 1). Le rachat prend effet à la date à laquelle le preneur d'assurance signe la quittance de rachat pour accord.

droits

Ce texte est purement informatif. Il ne génère ouvrir aucun droit. Pour une description complète de la couverture et des conditions, nous vous renvoyons à votre police et aux Conditions Générales.

valeurs de rachat

Les tableaux mentionnent les valeurs de rachat (montants au 1.11.2009) pour un capital décès de 1.000 EUR. Ces valeurs sont purement indicatives. Les montants figurant dans les tableaux doivent encore être diminués de la pénalité de rachat (art. 1).

Exemple : l'année de vos 40 ans, vous souscrivez une police Plan de Prévoyance obsèques PLUS avec paiement des primes jusqu'à l'âge de 65 ans. Après cinq ans, la valeur de rachat de votre police est égale à 74,04 EUR par 1.000 EUR de capital décès. Ce montant doit encore être diminué de la pénalité de rachat.

Plan de Prévoyance obsèques –paiement jusqu'à 60 ans

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	20	26,85	57,62	98,90	173,47	350,62	566,84	750,55
	30	43,06	91,86	183,18	291,15	543,46	750,55	853,92
	40	72,96	180,66	331,46	500,03	750,55	853,92	927,57
	45	99,01	261,90	462,01	692,12	805,23	894,95	951,91
	50	147,63	399,54	692,12	750,55	853,92	927,57	968,77
	55	277,83	692,12	750,55	805,23	894,95	951,91	979,20
	60	692,12	750,55	805,23	853,92	927,57	968,77	

Plan de Prévoyance obsèques – paiement jusqu'à 80 ans

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	20	24,04	51,52	82,74	141,96	293,21	468,73	655,60
	30	36,69	78,02	138,83	226,03	419,68	627,14	853,92
	40	56,41	118,41	224,93	339,74	580,76	853,92	927,57
	45	70,09	154,05	280,24	411,44	687,45	894,95	951,91
	50	87,30	199,89	347,39	499,61	853,92	927,57	968,77
	55	109,41	258,18	434,67	623,14	894,95	951,91	979,20
	60	139,53	340,12	568,63	853,92	927,57	968,77	
	65	192,14	483,32	853,92	894,95	951,91	979,20	

Plan de Prévoyance obsèques – prime unique

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	20	302,40	336,04	374,24	417,21	517,34	632,38	750,55
	30	374,24	417,21	465,00	517,34	632,38	750,55	853,92
	40	465,00	517,34	573,53	632,38	750,55	853,92	927,57
	45	517,34	573,53	632,38	692,12	805,23	894,95	951,91
	50	573,53	632,38	692,12	750,55	853,92	927,57	968,77
	55	632,38	692,12	750,55	805,23	894,95	951,91	979,20
	60	692,12	750,55	805,23	853,92	927,57	968,77	
	65	750,55	805,23	853,92	894,95	951,91	979,20	
	70	805,23	853,92	894,95	927,57	968,77		

informations

Pour toute question ou modification relative à votre police, adressez-vous à votre intermédiaire ou au service clientèle de DELA : tél. 03 231 56 63, fax 03 231 58 56, e-mail : info@delab.be.

coordonnées de l'intermédiaire

Plan de Prévoyance obsèques PLUS – paiement jusqu'à 60 ans

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	20	29,21	61,97	105,18	189,76	385,21	617,26	799,42
	30	45,08	95,15	196,92	316,76	590,92	799,42	884,30
	40	74,04	190,78	358,03	542,45	799,42	884,30	943,58
	45	99,21	297,75	500,12	750,54	844,57	917,45	962,94
	50	151,11	430,56	750,54	799,42	884,30	943,58	976,27
	55	294,78	750,54	799,42	844,57	917,45	962,94	984,48
	60	750,54	799,42	844,57	884,30	943,58	976,27	

Plan de Prévoyance obsèques PLUS – paiement jusqu'à 80 ans

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	30	37,34	78,55	139,01	232,94	436,40	649,29	884,30
	40	55,47	115,31	227,56	348,96	599,45	884,30	943,58
	45	67,96	149,94	284,36	422,26	709,40	917,45	962,94
	50	83,64	197,34	353,51	513,04	884,30	943,58	976,27
	55	103,84	257,88	444,07	641,72	917,45	962,94	984,48
	60	131,52	343,58	584,36	884,30	943,58	976,27	
	65	185,93	494,36	884,30	917,45	962,94	984,48	

Plan de Prévoyance obsèques PLUS – prime unique

		durée de la police (en années)						
		5	10	15	20	30	40	50
âge d'inscription	40	553,10	599,82	649,10	699,84	799,42	884,30	943,58
	45	599,82	649,10	699,84	750,54	844,57	917,45	962,94
	50	649,10	699,84	750,54	799,42	884,30	943,58	976,27
	55	699,84	750,54	799,42	844,57	917,45	962,94	984,48
	60	750,54	799,42	844,57	884,30	943,58	976,27	
	65	799,42	844,57	884,30	917,45	962,94	984,48	
	70	844,57	884,30	917,45	943,58	976,27		